

AUDIENCE BILATERALE AVEC LE GENERAL MENAOUINE DIRECTEUR DE LA DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

Dans le cadre de la crise sanitaire en cours et de la perspective de la reprise progressive de l'activité, le Directeur de la DNSJ a tenu à échanger le 5 mai 2020 en audience bilatérale, par audioconférence, avec vos élus CFTC au Comité Technique de Réseau (CTR) de la DSNJ.

Le directeur a fait le point sur les thématiques suivantes :

1/ Plan de reprise de l'activité pour la DSNJ :

Le retour à l'activité se fera progressivement suivant différente phase :

- Phase 1 (11 mai au 2 juin) : 25% des effectifs en présentiel,
- Phase 2 (2 juin au 1^{er} juillet) : 60 % des effectifs en présentiel,
- Phase 3 (juillet - août) : pas de quota défini en présentiel compte tenu de la prise des congés estivaux et des récupérations des JDC,
- Phase 4 (à partir de septembre) : retour en principe à la normale avec 100 % des effectifs, position à évaluer en fonction des règles sanitaires en vigueur et des contraintes du moment pour une reprise de la JDC sur un format à préciser.

Modalités de mise en œuvre de la reprise de l'activité :

- La reprise se fera par bordée hebdomadaire en présentiel.
- Concernant la protection des personnels vulnérables, les contextes locaux pourront être pris en compte pour l'aménagement des horaires de travail.
- D'autre part un effort va être porté sur le télétravail. Des moyens supplémentaires ont été obtenus pour l'étendre à un plus grand nombre de personnels.
- En outre, un collaborateur, sans possibilité de venir physiquement sur son lieu de travail, pourra via son compte encadrant sur majdc.fr, suivre des formations métiers de son domicile.

La DSNJ insiste sur l'importance d'être présent pour la relance de l'activité et, à ce titre, fait un rappel sur la mise en place de la réglementation issue de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire (vous pouvez vous reporter à notre publication sur ce sujet sur le site Internet ou Intradef de la CFTC Défense).

Ainsi, avant le 11 mai, chaque agent doit se voir notifier formellement les conditions de sa reprise d'activité.

2/ La Journée Défense Citoyenneté :

Avec l'arrêt de la JDC, 336 000 jeunes n'ont pas pu effectuer leur JDC. A ce jour, ces jeunes ne seront pas dispensés de JDC et seront reconvoqués progressivement. A ce titre, la JDC est prévue de reprendre dès septembre, en augmentant les ouvertures de sites, et en modifiant son organisation. La JDC va s'adapter au contexte et se fera sur des demi-journées de 3h36, sans repas, avec les 3 animations « Défense », les tests DDL, les entretiens individuels des jeunes les plus en difficulté, les questionnaires de satisfaction et de liaison. Les jeunes participant à la JDC se verront orienter sur le site majdc.fr pour prendre connaissance des modules IJC1 et IJC2. Ce format est prévu actuellement jusqu'au mois d'avril 2021.

Dès le 11 mai des guides seront mis en ligne sur les espaces encadrant et animateur du site majdc.fr. D'ici l'été des formations seront également prévues.

Pour la reprise de la JDC en septembre, la protection des agents et des administrés sera mise en place en fonction de la situation sanitaire.

Les conditions d'organisation de la JDC et les conditions de travail des personnels seront au cœur du prochain CTR, maintenu à ce jour le 4 juin prochain. La CFTC sera vigilante sur les conditions de travail et tout particulièrement sur le sujet de la protection de nos agents et de nos administrés.

3/ Service National Universel :

Le SNU est pour l'heure, reporté à une date ultérieure, et dépend de décisions gouvernementales. Plusieurs pistes sont à l'étude pour un report du SNU à octobre 2020 voire avril 2021.



La CFTC se tient à votre disposition.

**N'hésitez pas à vous rapprocher de
votre délégué CFTC de proximité ou
à nous joindre par mél
cftcdefense@gmail.com**